

## CONSEIL

### Cent huitième session

#### RESOLUTION N° 1352

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108<sup>e</sup> session)

#### **REPRESENTATION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE OCCIDENTALE AUX REUNIONS DU CONSEIL**

*Le Conseil,*

*Ayant été saisi* de la demande de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale en qualité d'observateur (C/108/12),

*Considérant* les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

*Décide* d'inviter la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.

---